

Année de formation : L3EM	Semestre : 5
<b>UE n°TL5EM1-</b>	
Se situer dans les débats éducatifs contemporains	
<b>EC n° TL5EM12</b> Analyse des programmes	Volume horaire : 16h TD
	Type d'évaluation : CC écrit et ET écrit
	Coefficient : 2
Enseignant responsable : Jean GADÉ	

### 1- Objectifs – Compétences visées

Cet enseignement, en complément de ceux d'Histoire de l'EPS et de Sciences de l'éducation, vise à donner aux étudiant·e·s des connaissances leur permettant de mieux se situer dans les débats éducatifs contemporains. Il s'agit d'appréhender les enjeux que soulèvent les textes officiels qui réglementent l'Éducation Physique et Sportive au collège et au lycée, du référentiel des compétences du professeur aux programmes disciplinaires, en passant par les textes relatifs à la sécurité.

### 2- Plan de cours

Le cours est organisé en 16h TD de 1h30 (sauf un TD de 2h). Un « CM » de préparation à l'épreuve commune à l'UE est également prévu.

#### Partie « Travaux Dirigés »

- **TD n°1 : La politique éducative et les missions du professeur**  
L'école de la République se fixe plusieurs missions que les professeurs portent. Ces orientations éducatives dépendent d'un contexte social et politique. Les étudiants, futurs enseignants, se confrontent à leur propre conception éducative.
- **TD n°2 : Un programme pour la discipline : quels enjeux ?**  
Après avoir repéré les textes officiels qui encadrent l'intervention pédagogique en EPS, les étudiants établissent des liens entre les finalités affichées dans ces textes et les pratiques pédagogiques.
- **TD n°3, 4 et 5 : L'architecture des programmes EPS**  
À partir d'un projet de cycle en cours de haies pour une classe de 5e, les étudiants repèrent les différentes étapes pour construire une séquence d'enseignement, du socle commun aux contenus d'enseignement. La question de la temporalité des apprentissages et la place du projet de l'élève est posée. Les étudiants tissent des liens entre les différentes terminologies utilisées dans les programmes actuels de l'EPS. Ils perçoivent les points de convergences et aussi les différences qui existent entre les programmes de collège et ceux de lycée.
- **TD n°6 et 10 : Les caractéristiques des élèves**  
Dans le dossier support de l'oral de fin d'année, les caractéristiques des élèves de la classe observée en stage devront apparaître. Les exigences de ce travail sont présentées et les étudiants construisent une grille de recueil des données. Il s'agit de connaître les ressources des élèves pour ajuster le dispositif d'apprentissage et permettre à l'élève de mobiliser et développer ses ressources.
- **TD n°7 et 8 : La gestion du couple risque/sécurité en EPS**  
Si l'apprentissage repose inévitablement sur une prise de risque, quelles sont les conditions de sécurité pour l'enseignement en EPS ? Doit-on aussi apprendre à renoncer ? Les étudiants abordent les questions de droit que l'intervention pédagogique en EPS soulève.

- **TD n°9 : Les examens en EPS**

Les étudiants appréhendent les différentes modalités d'évaluation des connaissances en EPS.

### **3- Évaluation**

L'évaluation dans cet enseignement combine un contrôle continu (CC) et un examen terminal (ET).

L'évaluation en contrôle continu (coef. 1) porte sur les textes et études de cas abordés en TD. La première épreuve en CC aura lieu lors du TD n°9, portera sur la thématique de la sécurité et sera notée sur 5 points. La seconde portera sur un dossier portant sur les caractéristiques des élèves de la classe suivie en stage et sera notée sur 15 points.

Mention spéciale 2020-2021 en lien avec le contexte sanitaire : un CC supplémentaire est prévu à l'issue du TD n°4 et consiste en la création d'une capsule vidéo sur les programmes actuels de l'EPS. La nouvelle répartition du coefficient 1 pour le CC est la suivante :

- CC n°1 sur 5 points : capsule vidéo sur les programmes EPS
- CC n°2 sur 5 points : devoir écrit de 30min sur la thématique de la sécurité
- CC n°3 sur 10 points : recueil des caractéristiques des élèves

L'évaluation en contrôle terminal (coef. 3) consiste en une épreuve écrite commune avec les EC « histoire de l'EPS » et « analyse et mise en œuvre des programmes », appartenant tous deux à la même UE que l'enseignement de sciences de l'éducation. La durée de cette épreuve est 3h.

#### Étudiant·e·s dispensé·e·s d'assiduité.

Pour le contrôle continu, les étudiant·e·s dispensé·e·s d'assiduité doivent rendre un dossier portant sur les caractéristiques des élèves de la classe suivie en stage selon les mêmes modalités que les étudiants du régime normal. Ils se présentent également à un examen terminal.

#### 2<sup>ème</sup> session d'examen

La note de contrôle continu est reportée (coef.1) et une épreuve terminale écrite (coef.1) est proposée selon les mêmes modalités qu'en première session.

### **4- Bibliographie**

Voir page MADOC de l'EC

### **5- Enseignants**

Tanguy Fetiveau, Émilie Hug-Baudin, Jean Gadé, Aurélien Couëdel, Julie Bergheau